Le 17 décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

UTILISATION DES TERRES
M. K. Chiasson
L'hon. Mme Johnson
HÔPITAUX
M. Bourque
L'hon. Mme Shephard
TÉLÉCOMMUNICATIONS
Mme Landry
L'hon. M. Higgs
CORONAVIRUS
M. LePage
L'hon. Mme Shephard
FOYERS DE SOINS
M. Gauvin
L'hon. M. Fitch
POINT LEPREAU
M. Legacy
L'hon. M. Holland

VÉTÉRINAIRES

M. LeBlanc

L'hon. Mme Johnson

ÉCOLES

M. McKee

L'hon. Mme Green

M. D'Amours

L'hon. M. Cardy

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. C. Chiasson

L'hon. M. Allain

Mme Mitton

L'hon. M. Allain

Mme Mitton

L'hon. M. Allain

SOINS DE SANTÉ

M. Austin

L'hon. Mme Shephard

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

[*Original*]

UTILISATION DES TERRES

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci, Monsieur le président.

[*Traduction*]

Je dois malheureusement revenir aux choses sérieuses, car nous avons encore du travail à faire.

[*Original*]

Monsieur le président, la ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a lancé un appel d'offres en juin dernier pour annoncer le développement d'une nouvelle bleuetière sur l'ancien champ de tir de Tracadie — ou, comme nous l'appelons à Tracadie, le camp militaire. À la grande surprise de la ministre, son plan de transformer 5 000 acres de forêt en terre à bleuets n'a vraiment pas bien été accueilli par les gens de ma circonscription.

Monsieur le président, l'ancien champ de tir est reconnu comme le bijou de la Péninsule acadienne, avec ses rivières, ses sources d'eau et sa faune. Le gouvernement devrait plutôt mettre ses efforts à faire de la conservation afin de protéger sa biodiversité. La ministre a pris sa décision sans consulter et sans donner de préavis à la municipalité. Jusqu'à maintenant, elle ne donne aucun signe qu'elle va ralentir son élan pour mettre fin à ce développement.

Alors, Monsieur le président, je demande à la ministre responsable si elle est prête à mettre en place un moratoire, à consulter la population et à trouver des moyens pour protéger la faune et la flore de cet endroit. Merci.

[*Traduction*]

L'hon. M^me^ Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Je souhaite joyeux Noël au député et je le remercie de la question. Il est toujours bon d'être vigilants et que l'on veille à ce que nous soyons vigilants.

L'approche que nous avons adoptée pour la consultation est enviable à tous les égards sur plan de la collaboration. Nous sommes soucieux des préoccupations environnementales et nous appuyons les amateurs de sports de plein air ainsi que les chasseurs et les pêcheurs, et nous avons tout récemment rencontré le club chasse et pêche.

De grandes zones tampons qui sont requises ont été établies pour protéger les cours d'eau. Des haies brise-vent protègent les champs et les divisent. La préservation de corridors fauniques a été assurée. La protection de sentiers de motoneige, de randonnée et de

véhicules tout-terrain a été assurée. De nouveaux sentiers sont aménagés pour remplacer les sentiers actuels qui ont été touchés.

Nous avons consulté des représentants de Bleuets NB Blueberries, de fédérations de la faune, de fédérations de VTT et d'associations de chasseurs. En cas de problèmes, nous trouverons des solutions. En cas d'obstacles, nous les surmonterons. Nous n'avons pas précipité le processus. Le ministre des Ressources naturelles et moi poursuivons nos discussions afin d'arriver à une collaboration gagnant-gagnant.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

HÔPITAUX

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Nous avons appris que de nombreux hôpitaux du Réseau de santé Vitalité n'offrent pas de services de télévision individuels à leurs patients. Il semble que c'est le cas depuis plus de deux ans, période au cours de laquelle le gouvernement actuel n'a pas fait grand-chose pour remédier à la situation. J'ai reçu maints appels de patients et de familles qui se plaignent du manque de service.

La situation est encore plus troublante en raison de la pandémie et du fait que les visites d'amis et de membres de la famille sont très restreintes. C'est en ce moment que les patients ont le plus besoin de distraction. Alors pourquoi le gouvernement actuel ne va-t-il pas de l'avant à cet égard, surtout compte tenu du fait que, dans ma circonscription et dans notre province, nous avons un fournisseur qui est prêt et apte à offrir immédiatement un service de qualité et concurrentiel? Suffisamment de temps s'est écoulé ; la ministre agira-t-elle donc rapidement? Merci beaucoup.

L'hon. M^me^ Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je suis sûre que nous pouvons trouver une façon de régler la question avec le député d'en face.

Puisque j'ai la parole, je tiens à parler de l'année écoulée et de tout ce que nous avons fait. Le 15 décembre, nous avions administré 1 377 722 doses de vaccins. D'ailleurs, je profite de l'occasion pour remercier tous les vaccinateurs qui sont à l'oeuvre dans les collectivités. Je pense que nous devons absolument comprendre… Hier, mon mari s'est fait vacciner par une infirmière à la retraite — une infirmière à la retraite. Des centaines de personnes nous prêtent main-forte pour vacciner les gens.

Je comprends ce que dit le député d'en face. Il y a en effet des aspects auxquels nous devons travailler. Si le député veut communiquer avec moi, je serai très contente d'essayer de trouver une solution à sa question. Merci, Monsieur le président.

[*Original*]

TÉLÉCOMMUNICATIONS

M^me^ Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président. Le 7 décembre dernier, vers 7 h 20, un autobus scolaire avec des enfants à bord était en mauvaise posture sur le bas-côté d'un chemin secondaire, à Saint-Joseph-de-Madawaska. L'autobus, conduit par un chauffeur d'expérience, était en panne en raison des mauvaises conditions de la route, qui n'avait pas été entretenue, et ce, même après une tempête de neige assez importante durant la nuit. Voilà que s'est pointée une bonne samaritaine, et le chauffeur lui a demandé d'appeler son superviseur pour de l'aide, car il n'avait pas de réseau cellulaire pour téléphoner. Avec des enfants à bord, il ne pouvait pas laisser ces jeunes seuls pour aller chercher de l'aide. Cette situation est déplorable et inacceptable alors que nous sommes presque en 2022.

Monsieur le premier ministre — je pense qu'il faut adresser cette question au premier ministre —, quand le Nouveau-Brunswick se dotera-t-il d'un plan de déploiement d'Internet à haute vitesse et des réseaux cellulaires dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick?

[*Traduction*]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Nous connaissons l'importance de fournir un service Internet partout dans la province et nous savons que cinq fournisseurs sont justement dans la course à cet égard. Nous avons une équipe qui se penche sur ce que cela représenterait pour le Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le déploiement efficace du service, l'abordabilité du service afin que les gens puissent s'y abonner et la construction du nombre de tours requises pour nous fournir le service cellulaire approprié et nécessaire.

Je comprends la situation que la députée a signalée, et nous savons qu'il faut établir une meilleure connectivité dans notre province. C'est là une de nos nombreuses priorités. Je tiens à dire que nous faisons progresser les dossiers prioritaires et que nous l'avons fait tout au long de la dernière année. Il s'agit d'un autre élément qui est de la plus haute importance, Monsieur le président. Merci.

[*Original*]

CORONAVIRUS

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. Les zones sanitaires 4, 5 et 6 ont les nombres de cas de la COVID-19 les plus bas et des taux d'hospitalisation inférieurs à la moyenne provinciale. Nous nous souvenons très bien que le gouvernement a

imposé à plusieurs reprises des restrictions particulières et exceptionnelles aux zones 4 et 5 seulement au cours de ces deux dernières années.

Depuis plusieurs semaines, les nombres de cas sont très élevés dans les zones 1, 2 et 3, et les hospitalisations sont plus fréquentes dans ces zones. Pourtant, le gouvernement change son plan hivernal, et ce, pour l'ensemble de la province. Pour les gens du Restigouche, entre autres, il y a deux poids, deux mesures. Quand les nombres de cas sont élevés dans le Nord, le gouvernement impose des restrictions uniquement dans ces régions, mais pas quand la grande majorité des cas sont dans le Sud — 92 % actuellement —, Monsieur le président.

Comment le gouvernement explique-t-il le fait que les gens des zones 4, 5 et 6 ne soient pas exclus de certains règlements imposés, tels que ceux concernant les activités sportives, culturelles, économiques et sociales?

L'hon. M^me^ Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci pour la question.

[*Traduction*]

Monsieur le président, la COVID-19 évolue, et l'une des principales raisons pour lesquelles nous avons établi le comité du Cabinet sur la COVID-19, c'est qu'il permet de comprendre la situation dans l'ensemble de notre province et pourquoi différentes stratégies sont nécessaires à différents moments. Je l'ai déjà dit : Omicron a changé la donne. En ce moment, toute la province lutte contre le virus. Le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest — nous devons tous lutter contre le virus. Je ne saurais trop insister sur le fait que, parfois, on ne sait jamais ce que les mesures préventives empêchent de se produire. Je demande aux parlementaires du côté de l'opposition de nous aider à être forts.

[*Original*]

FOYERS DE SOINS

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Noël s'en vient. L'un des sujets les plus sérieux à l'heure actuelle, c'est probablement la situation des personnes âgées partout au Nouveau-Brunswick, dans les foyers de soins et dans les hôpitaux. Il y a un manque de personnel pour travailler dans les foyers de soins. C'est la raison pour laquelle les couloirs des hôpitaux sont engorgés. Cela empêche les personnes âgées d'avoir les soins dont elles ont besoin. J'ai entendu des membres du personnel dire que, lors de quarts de travail, alors qu'ils sont censés être cinq, ils sont parfois deux ou un. J'ai entendu ces histoires directement de la bouche du personnel. Cela veut dire que les personnes âgées ne sont pas lavées, bougées ou assistées comme elles le devraient et qu'elles ne peuvent pas faire une promenade quand il le faudrait.

Le service n'est pas disponible, Monsieur le président. La façon de régler ce problème, comme l'ont fait les autres provinces, c'est par des mesures incitatives. Le gouvernement

va-t-il nous dire une fois pour toutes comment il va régler ce problème à court terme, Monsieur le président? Merci beaucoup.

[*Traduction*]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. Vous savez, j'aimerais saisir l'occasion pour remercier vivement tous les travailleurs de première ligne qui travaillent tellement fort pendant la pandémie de COVID-19 afin d'assurer la sécurité des personnes âgées.

J'aimerais aussi souligner un certain nombre de mesures que nous avons prises cette année en ce qui concerne les personnes âgées. Nous avons augmenté le nombre d'heures de soins dans les foyers de soins pour le faire passer de 3 à 3,3 heures par jour, et nous avons aussi augmenté les salaires dans l'ensemble du secteur. Nous continuons de travailler dans le secteur pour faire en sorte que les gens disposent des fonds qu'il leur faut pour prendre soin convenablement des personnes âgées dont ils s'occupent.

J'ai été ravi mercredi d'entendre une annonce de Jenica Atwin, députée fédérale de Fredericton, au sujet d'exigences plus larges permettant à plus de gens de bénéficier de l'Allocation Canada — Nouveau-Brunswick pour le logement. Encore une fois, la mesure permettra de verser plus d'argent directement aux locataires dans la province pour qu'ils puissent être mieux servis.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

POINT LEPREAU

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, à ce moment-ci de l'année, la température se refroidit habituellement, les gens montent le chauffage et la demande en électricité sur le réseau augmente.

Pour la deuxième année consécutive, Point Lepreau a subi un arrêt imprévu. Pour la première fois, cependant, en raison du projet de loi 77, le service public n'aura pas à se justifier devant la CESP. Nous devrons obtenir nos réponses du ministre. Nous savons que, l'année dernière, les arrêts imprévus ont coûté près de 70 millions à Énergie NB. Point Lepreau a été en arrêt en novembre. Le ministre nous dirait-il pendant combien de jours la centrale a été en arrêt et quelles seront les répercussions financières sur Énergie NB cette année?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je tiens à remercier le député de la question. Selon moi, il est important de comprendre quel sera l'effet concret du projet de loi 77. Le projet de loi donnera au service public l'occasion de créer et de générer des revenus autrement qu'en haussant les tarifs d'énergie pour la province ; voilà de quoi il s'agit.

Il est important de savoir que des protocoles sont établis et que divers travaux sont effectués à l'installation nucléaire, que celle-ci fonctionne ou qu'elle soit en arrêt. Cela ne change toutefois rien au fait que le Nouveau-Brunswick produit 80 % de son électricité au moyen de technologies qui ne dégagent aucune émission. Cela ne change rien au fait que nous avons instauré le Programme d'encouragement pour les véhicules électriques. Cela ne change rien au fait que nous faisons des progrès dans le dossier des PRM pour nous assurer de pouvoir ajouter encore plus d'énergie non émettrice au réseau.

À mon avis, il importe de comprendre que, à la fin de cette année et après avoir terminé l'étude du projet de loi 77, nous aurons fait progresser le service public et lui aurons donné l'occasion d'entrer dans le 21e siècle et de bien servir la clientèle au Nouveau-Brunswick.

[*Original*]

VÉTÉRINAIRES

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, il y a déjà au-delà d'un an que le gouvernement est au courant de la pénurie de vétérinaires pour les gros animaux dans la province, et plus particulièrement dans les régions du nord du Nouveau-Brunswick, telles que la Miramichi, la Péninsule acadienne, ainsi que les régions Chaleur et Restigouche.

Ma question est pour la ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches : Peut-elle me donner une mise à jour et un échéancier sur le dossier? Merci, Monsieur le président.

[*Traduction*]

L'hon. Mme Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Monsieur le président, je ne peux vous dire à quel point je suis reconnaissante de toute l'attention qui nous est accordée en notre dernier jour à la Chambre du peuple.

Je peux dire au député d'en face que nous travaillons avec beaucoup de diligence sur le dossier en question. Nous avons investi beaucoup de temps et d'argent pour offrir aux étudiants des incitatifs visant à les attirer dans la province. Nous consacrons de l'énergie à attirer des gens dans les régions mentionnées, et des vétérinaires à la retraite se rendent aux endroits qui n'ont pas de vétérinaire. Je m'exprime très mal ce matin. Nous espérons que les vétérinaires qui sont en congé de maternité reviendront au travail au printemps. Cela permettra de réduire partiellement le stress. Nous travaillons avec les universités, les vétérinaires à la retraite et les vétérinaires de la province pour que des services soient fournis aux gens qui en ont le plus besoin. Merci.

ÉCOLES

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Ma question porte sur le choix de l'emplacement de la nouvelle école Bessborough-Hillcrest, à Moncton. Un groupe de parents exprime très ouvertement son opposition à l'emplacement choisi. Ces parents évoquent un certain nombre d'enjeux, dont l'emplacement de la nouvelle école au-delà de la limite de la zone, ce qui obligera davantage d'enfants à se rendre à l'école en autobus plutôt qu'à pied. Juste à la limite de la zone se trouve un parc industriel qui compte une installation de production du cannabis, et l'odeur peut parfois être accablante. Maintenant, on procède soudainement et sans préavis à une coupe à blanc derrière certaines des résidences du secteur.

L'enjeu le plus important, c'est celui de l'établissement de nos écoles communautaires à l'extérieur des quartiers qu'elles servent. Un certain nombre d'entre elles pourraient être sur le point d'être réévaluées, comme les écoles Forest Glen, Sunny Brae, Saint-Henri, Queen Elizabeth et Edith Cavell, lesquelles sont toutes situées en plein coeur de la ville de Moncton. Des représentants locaux demandent de jouer un rôle plus important dans le processus de sélection de l'emplacement.

Que peut nous dire le ministre au sujet d'un nouveau choix d'emplacement pour Hillcrest et Bessborough? De plus, que peut-il dire au sujet de nouvelles lignes directrices visant à préserver nos écoles communautaires?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Je souhaite un joyeux Noël au député d'en face et je le remercie de la question. C'est une question qui concerne le ministère des Transports et de l'Infrastructure et le ministère de l'Éducation. La nouvelle liste dressée par le ministère de l'Éducation, laquelle indique les 12 écoles qui feront l'objet d'un projet d'infrastructure au cours des prochaines années, permet au ministère des Transports et de l'Infrastructure de planifier, de travailler très étroitement avec les parties prenantes et de trouver les bons emplacements en collaboration avec elles, donc de faire participer la ville de Moncton à la prise de décision concernant l'emplacement où l'école sera construite. C'est ce que nous engageons à faire.

Pendant que j'ai la parole, j'aimerais aussi parler de certaines choses remarquables qui se sont produites cette année au ministère des Transports et de l'Infrastructure. À Moncton, nous avons ouvert le pont de la rivière Petitcodiac tôt. Nous avons réussi à accroître les ventes de nos biens immobiliers excédentaires pour porter le taux de réussite de 16 % en 2019 à plus de 70 % cette année.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

[*Original*]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Depuis l'arrivée des Conservateurs au pouvoir, de nombreuses écoles et polyvalentes qui ont besoin de rénovations à mi-vie sont tout simplement laissées de côté.

C'est le cas de la Cité des Jeunes A.-M.-Sormany, à Edmundston, malgré les priorités cernées par le district scolaire, qui, en passant, ne prend pas de décisions politiques. Pourtant, les Conservateurs disent que c'est important de gérer nos actifs, avant que ce ne soit plus viable de les restaurer. Nous comprenons que les Conservateurs donnent priorité à la construction d'une nouvelle prison ; donc, la répression au lieu de l'éducation.

Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance peut-il nous indiquer si ses objectifs sont tout simplement de ne pas rénover les polyvalentes ayant un besoin à mi-vie et de tout simplement les laisser disparaître? D'autre part, va-t-il prendre la situation au sérieux et faire des investissements pour s'assurer de la viabilité à long terme de ces infrastructures d'éducation dans la province?

[*Traduction*]

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie le député de la question. Je souhaite à tout le monde un joyeux Noël et de joyeuses fêtes, malgré les difficultés qui se présentent à ce temps-ci de l'année. J'espère que nous aurons tous l'occasion de refaire nos forces pour revenir ici reposés et prêts à travailler et à relever les défis de la nouvelle année.

En ce qui concerne la construction d'écoles, je suis incroyablement fier de faire partie d'un gouvernement qui a éliminé l'aspect politique de la question une fois pour toutes. De plus, oui, nous avons une longue liste de programmes d'infrastructure. Nous avons une longue liste de travaux de rénovation devant être effectués et de nouvelles écoles devant être construites.

Si le député veut savoir quand les travaux à une école dont il parle seront terminés, il peut consulter la liste. Le processus est transparent. Il n'est pas politique. Les travaux liés aux écoles seront effectués en fonction des besoins, car chaque élève au Nouveau-Brunswick a le droit d'avoir accès à une école sécuritaire et bien construite. Le système que nous avons instauré garantit que les projets correspondant aux besoins les plus criants sont réalisés en premier, puis nous poursuivons en fonction de la liste. Personne ne peut contester cette méthode.

Merci de me donner l'occasion de répondre à la question. Encore une fois, joyeux Noël et bonne année à tous.

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Merci, Monsieur le président. Pendant les quelques heures dont nous avons disposé au sein du Comité de la politique économique cette semaine, j'ai été chanceux de pouvoir discuter avec le ministre des Gouvernements locaux de quelques failles dans le nouveau plan visant ma circonscription.

Une des questions concerne Saint-André, dont les gens estiment disposer de la capacité et de l'assiette fiscales nécessaires pour essentiellement procéder sans fusion. Ensuite, il y a Drummond, dont les représentants ont soumis un plan de fusion avec un des districts de services locaux et New Denmark. Les gens de New Denmark ont pour leur part indiqué qu'ils ne voulaient pas faire partie d'un district rural composé de cinq autres régions rurales qui sont situées à 25 minutes, qui n'ont aucune limite commune et qui appartiennent à une communauté linguistique différente. Le ministre m'a assuré qu'il appellerait avant la fin de la semaine les représentants des collectivités et répondrait à leurs questions. Voici ma question pour le ministre : L'appel a-t-il été fait ou sera-t-il fait aujourd'hui?

[*Original*]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. En effet, nous travaillons encore au dossier afin d'évaluer toutes les demandes. Je ne sais pas si cela sera fait aujourd'hui ou lundi, mais nous allons certainement faire cela.

Je veux certainement parler de la réforme de la gouvernance locale. Il y a eu de bons échanges et de bons débats. Je veux simplement dire, Monsieur le président, que cette réforme aura un impact positif pour les gens d'aujourd'hui et de la prochaine génération.

La loi va certainement entrer en vigueur ; donc, je demande à tout le monde, y compris tous les parlementaires, de montrer du leadership et de travailler pour le changement. Épaulez les collectivités. Nous allons faire de la consultation et nous voulons que tous les parlementaires soient parties prenantes, car c'est tellement important que nous allions de l'avant pour la prochaine génération. Merci beaucoup, Monsieur le président.

[*Traduction*]

M^me^ Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Merci, Monsieur le président. Les gens de Dorchester et de Sackville, moi y compris, ont été pris au dépourvu par la proposition de fusion forcée des deux municipalités avec plusieurs districts de services locaux. J'appuie ces municipalités et leur demande voulant que le ministre de la Réforme de la gouvernance locale freine le processus concernant la fusion proposée.

Une réforme municipale s'impose, mais elle doit être bien faite et faite en collaboration avec les gens de Sackville, de Dorchester, des DSL avoisinants et de la Première Nation de Fort Folly — il ne faut pas l'effectuer à la hâte. Il est essentiel que le ministre tienne compte des rétroactions et qu'il modifie le plan en conséquence au lieu d'entamer, le 1er janvier 2022, la période de transition proposée comme si la fusion forcée était un fait accompli. Au lieu de foncer, le ministre mettra-t-il un frein à cette proposition en particulier qui vise ce qu'on appelle l'entité 40 et tiendra-t-il des consultations sérieuses à cet égard auprès des municipalités et des gens de la région touchée?

[*Original*]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, nous avons établi une chronologie. Nous avons fait une consultation robuste au cours de la dernière année. Ce que demande la députée de Memramcook-Tantramar, c'est de paralyser le changement. La consultation a duré une année. Nous allons consulter pendant une autre année. Ce sont deux années que nous allons prendre, Monsieur le président, pour faire les changements nécessaires et pour améliorer nos municipalités. Nous voulons nous assurer d'avoir des services. Nous voulons éviter la crise.

Il y a présentement une crise dans toutes les industries. Nous les avons nommées. Nous savons que le système de soins de santé est fragile tout de suite. Nous reconnaissons cela. Toutefois, je veux m'assurer que… Tous les parlementaires veulent s'assurer que nous avons des services de qualité à long terme. Il nous faut des infrastructures. C'est pour cette raison qu'il faut aller de l'avant pour la prochaine génération, Monsieur le président.

[*Traduction*]

Mme Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Merci, Monsieur le président. Les gens de ma circonscription ne savaient même pas que la fusion forcée était possible, car, si c'était le cas, ils auraient participé différemment au processus de consultation. Le ministre dit que la fusion est bonne pour les gens de l'entité 40 ; toutefois, les représentants élus démocratiquement dans les municipalités touchées ne sont pas du même avis. Les conseils de Dorchester et de Sackville ont clairement indiqué qu'ils s'opposent à la proposition en particulier.

Si l'objectif de la réforme municipale est d'améliorer la démocratie, le ministre doit alors écouter nos élus municipaux et appliquer les freins, non pas pour l'ensemble de la province, mais au moins pour les gens qui demandent un changement — écoutez. Les dates limites établies sont arbitraires et peuvent être changées. Il n'est pas nécessaire que les consultations durent toute une année, mais le ministre doit en tenir auprès des gens de la région touchée. Je demande encore une fois : Le ministre consultera-t-il sérieusement les gens de la région touchée par la proposition qu'on appelle l'entité 40 et élaborera-t-il un plan qu'ils approuvent et qui leur inspire confiance? Merci, Monsieur le président.

[*Original*]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, c'est là que nous divergeons dans nos opinions. J'ai confiance dans l'entité de Sackville et de Dorchester. Le gouvernement fédéral investira au-delà de 500 millions de dollars dans cette entité au cours des prochaines années. Moi, j'ai confiance dans la capacité du village de Dorchester et de la ville de Sackville. Ces collectivités pourront s'épanouir en travaillant ensemble. Donc, Monsieur le président, c'est le temps d'aller de l'avant.

[*Traduction*]

Nous devons — nous devons — prendre des décisions difficiles pour la prochaine génération. Oui, des questions se posent. Oui, les gens ont des préoccupations. Toutefois, pour la première fois depuis longtemps, des associations et des municipalités veulent aller de l'avant. Il y a des failles, comme l'a dit le député de Grand-Sault, le député de Victoria-La-Vallée. Il y a des failles, mais nous poursuivons le travail. Nous serons des chefs de file. Nous accueillerons favorablement le changement, non pas pour nous, mais pour la prochaine génération, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

SOINS DE SANTÉ

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Je sais que, en ce qui concerne une partie du plan de la santé publié il n'y a pas très longtemps, il y a eu beaucoup de discussions au sujet de la santé mentale et des soins virtuels. Vraiment, depuis les dernières années, les médecins et les patients dans la province voient les soins virtuels d'un très bon oeil.

Pendant les premiers mois de la pandémie de COVID-19, nous avons constaté que les soins virtuels jouaient un rôle important dans l'accès aux soins de santé. Toutefois, nous croyons comprendre qu'il y a eu des changements liés à ce que les médecins peuvent inclure dans la facturation au gouvernement provincial en ce qui concerne les consultations virtuelles. Il y avait un écart entre la facturation des soins virtuels et celle des soins en personne, et, par conséquent, de nombreux médecins n'ont pas accepté de fournir des soins virtuels.

Je sais que les soins virtuels figurent dans le plan de la santé ; je suppose donc que ma question s'adresse aujourd'hui à la ministre de la Santé. La ministre peut-elle nous dire si la rémunération pour les soins virtuels sera au moins quelque peu comparable à la rémunération pour les soins en personne afin que les médecins participent au programme?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^me^ Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je suis reconnaissante de la question posée aujourd'hui, Monsieur le président, et voici, je suppose, ce que je peux répondre. La Société médicale du Nouveau-Brunswick, les RRS et le ministère de la Santé négocient par la voie d'un contrat. La facturation est dûment négociée pour chaque contrat.

Si une situation survient, comme dans le cas de la COVID-19… La COVID-19 a donné lieu à une occasion exceptionnelle. Au Nouveau-Brunswick, avant l'arrivée de la COVID-19, environ 1 % des consultations étaient faites virtuellement. Eh bien, nous avons énormément étendu leur portée, et elles constituent une façon très, très efficace pour les médecins de rester en contact avec leurs patients.

La facturation est-elle comparable? Aujourd'hui, en ce moment, je ne connais pas les différences. Toutefois, je sais que le tout est négocié par l'intermédiaire de la Société médicale du Nouveau-Brunswick. Ainsi, à mon avis, si les médecins doivent tenir des consultations à cet égard, ils doivent le faire auprès de leur groupe de lobbyisme.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Je vais essayer d'ajuster mon masque avant de commencer.

Monsieur le président, nous entrons dans la période des fêtes de Noël, et il se peut que notre système de soins de santé subisse davantage de pressions. Au cours des derniers mois, il a été très difficile de mener des négociations collectives, ce qui a poussé les travailleurs ou même le personnel infirmier jusqu'à faire grève ou à voter pour la grève. De nombreux groupes différents n'ont toujours pas de convention collective légitime. Pour essayer d'éviter toute fermeture de salles d'urgence et toute perturbation au sein de notre système et pour permettre à notre personnel paramédical de passer un bon Noël, le premier ministre s'engagerait-il à faire en sorte que toutes les conventions collectives non conclues le soient avant notre retour le 22mars?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, je vous remercie de me donner l'occasion de répondre à la question du député. Oui, nous poursuivons les négociations. Bien sûr, les membres du personnel infirmier voteront cette fin de semaine, et nous espérons que le résultat sera positif. J'aimerais dire que je m'attends à ce que la situation du personnel paramédical soit réglée aujourd'hui. Nous y parviendrons aujourd'hui, et nous travaillerons à la reclassification et au régime d'invalidité de longue durée. Nous y travaillons absolument, ainsi qu'à un certain nombre d'autres dossiers au ministère des Finances.

J'ai entendu parler du haut débit tout à l'heure. L'année dernière, 10 000 personnes se sont ajoutées au nombre d'utilisateurs de la fibre optique, et il est prévu que des milliers

d'autres personnes s'y ajoutent. Environ cinq de mes réunions avec les représentants fédéraux ont été annulées pour une raison ou une autre, à cause de leur calendrier. Toutefois, savez-vous quoi? Nous y travaillons, et nous travaillons pour que des dizaines de milliers d'autres personnes au Nouveau-Brunswick aient accès à la fibre optique.

Nous travaillons sur notre budget de capital. Nous avons préparé le budget de capital récemment. Il se traduira par environ un demi-milliard de dollars ajoutés à notre PIB — un demi-milliard de dollars — et 6 500 nouveaux emplois.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[*Original*]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je suis extrêmement content que nous soyons à l'Assemblée législative, et nous devrions continuer à siéger ici à partir du 8 février. Lorsque nous posons des questions, de temps à autre, nous recevons des réponses.

Je suis content d'entendre que la question du personnel paramédical serait résolue aujourd'hui. Le personnel infirmier est en train de voter, et nous souhaitons que ce soit résolu. Le personnel enseignant n'a plus de contrat de travail depuis février dernier. Alors, le personnel enseignant est dû pour une négociation.

Il y a 15 ou 16 groupes qui n'ont pas encore de convention collective. C'est important d'avoir une bonne relation avec nos employés de la fonction publique. Ce gouvernement a créé plusieurs gâchis en ce qui a trait aux relations de travail. Le premier ministre peut-il s'engager — je sais qu'il ne se lèvera pas — à faire en sorte que toutes ces conventions collectives qui sont expirées soient réglées avant le 22 mars, lorsque nous reviendrons à l'Assemblée législative?

[*Traduction*]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je suis extrêmement fier du travail qui a été accompli dans la province au cours de la dernière année. Je sais qu'il y a eu des moments difficiles.

Toutefois, certaines des difficultés s'ajoutent à ce que le ministre vient de dire. En ce qui concerne notre bilan en matière d'augmentation du nombre de personnes qui viennent dans notre province… Je pense que, selon StatsCan, nous sommes à 794 000 personnes. Nous avons largement dépassé l'objectif de 800 000 personnes. Monsieur le président, je pense qu'il s'agit de la plus forte augmentation depuis 20 ans, en pourcentage sur une année, du nombre de personnes qui résident dans la province.

La province va de l'avant pour un certain nombre de raisons. Oui, nous pourrions souligner les problèmes et les difficultés, et, oui, la situation a été difficile à cause de tout ce qui se passe dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Toutefois, si nous faisons l'état des lieux au chapitre de la pandémie, qu'il s'agisse de la réforme municipale, du plan de santé ou des discussions sérieuses avec les Premières Nations, nous résoudrons les problèmes à cet égard également, car nous travaillerons ensemble afin de trouver la bonne solution pour tous.

Oui, nous voulons que les ententes soient conclues, et nous sommes confiants et espérons que la situation du personnel infirmier sera réglée en fin de semaine, étant donné que nous reconnaissons les défis à relever et le besoin de parité à établir entre nos provinces respectives de l'Atlantique. Nous faisons ce qu'il faut pour l'intérêt des gens de notre province, et nous faisons ce qu'il faut pour l'intérêt de nos employés. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.